

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Jeannick LAPEYRONNIE, Maire.

Etaient Présents : Mme LAPEYRONNIE, M. MORIN, M. LEDON, Mme DUVAL, Mme BRASSENX, M. VICAIRE, M. SEYER, Mme DECOENE, M. CLOUET, M. OLIVIER, Mme VAN HYFTE, Mme VALLEE, Mme GROUARD, Mme JACQUIN, Mme SYRINGAS, Mme BOUDARD, M. GROGNET, M. MELOT

Etait absente-excusee : Mme TURCQ

Secrétaire de séance : Mme DECOENE

1. ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES DE JEUX

Madame le Maire informe le Conseil qu'en ce qui concerne l'arrêté municipal qu'elle a pris au sujet du règlement intérieur des aires de jeux, quelques modifications vont y être apportées afin de le rendre moins stricte.

Explique également que cet arrêté a été pris suite à différentes plaintes des habitants et de l'incident produit avec Madame AVISARD.

La modification de cet arrêté sera envoyée à chaque membre du conseil avant d'être transmis à la Préfecture pour légalisation.

Un rectificatif sera mis dans la prochaine gazette avec un mot de Madame le Maire.

Le Conseil demande que les Entreprises qui ont fournis le mobilier urbain, nous indiquent si lors de l'achat des panneaux explicatifs avec la tranche d'âge ont été livrés en même temps.

2. REMBOURSEMENT LOCATION SALLES DES FÊTES

Lors d'une précédente réunion, il a été décidé de rembourser les réservations de salles des fêtes survenues durant la période de mi-mars à fin juillet 2020.

Madame le Maire demande au conseil s'il souhaite faire de même pour la période d'août à décembre 2020.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte le remboursement des réservations de salles.

3. CLASSE DECOUVERTE

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de reprendre une délibération prise en septembre 2019 au sujet de la subvention accordée par le Département de l'Eure pour la classe découverte prévue du 25 au 29 mai 2020, annulée suite au COVID et reportée au printemps 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte de prendre cette dite délibération.

4. MISE EN PLACE D'UN P.L.U OU D'UNE CARTE COMMUNALE SUR L'ENSEMBLE DE LE VAL-DORÉ

Il est donné au Conseil explication de l'urbanisme actuel sur le territoire de LE VAL-DORÉ à savoir :

Orvaux et Le Mesnil-Hardray sont en R.N.U (Règlement National de l'Urbanisme), les permis de construire, les déclarations préalables, les permis de démolir et les certificats d'urbanisme sont adressés à DDTM (Direction Départementale de l'Équipement à Evreux) pour avis ; aux Monuments Historiques pour la commune de Le Mesnil-Hardray qui possède un site classé l'Église et parallèlement au service d'urbanisme de Conches-en-Ouche qui après l'avis de la DDTM effectue la notification.

Le Fresne possède une carte communale, toutes les demandes sont adressées au service d'urbanisme de Conches-en-Ouche.

Il est conseillé d'harmoniser toute la commune de LE VAL-DORÉ.

Après délibération, le conseil accepte par 17 voix pour et 1 abstention la mise en place d'une carte communale sur tout le territoire.

20 H 30 Monsieur OLIVIER a quitté le conseil pour raison professionnelle.

5. PRIME COVID

Le conseil Municipal a voté la prime COVID allouée aux agents administratifs qui ont continué à travailler et à assurer une permanence pendant la crise. Trois tranches sont proposées par décret.

Taux 1 : 330 Euros ; Taux 2 : 660 Euros ; Taux 3 : 1 000 Euros

Après délibération le conseil décide : 4 voix pour le taux 1 ; 7 voix pour le taux 2 ; 6 voix pour le taux 3.

6. PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire propose pour deux employés communaux une augmentation de la plage horaire hebdomadaire :

- Monsieur MICHEL Sylvain effectuant 3 heures hebdomadaires d'augmenter cette plage à 10 heures soit 7 heures de plus ;
- Madame LARGESSE Delphine effectuant 19 heures hebdomadaires d'augmenter cette plage à 23 heures soit 4 heures de plus.

Après délibération, le conseil par 13 voix pour et 4 abstentions accepte l'augmentation concernant Monsieur MICHEL.

Dans un premier temps, le conseil refuse d'augmenter Madame LARGESSE et décide de continuer à lui payer les 4 heures qu'elle fait actuellement en heures complémentaires.

Madame le Maire précise qu'elle a rencontré avec Madame DUVAL trois candidatures pour le poste d'employé cantine et garderie. Madame EUGER Julie a été retenue avec un contrat aidé de 25 heures avec une aide de l'état sur la base de 20 heures hebdomadaires.

Après délibération et à l'unanimité le conseil approuve ce choix.

7. ACHAT D'UN VEHICULE

Bien que 15 000 €uros ont été voté lors du budget primitif, Monsieur MORIN compte obtenir l'accord du conseil municipal sur l'achat d'un véhicule, donne lecture de deux devis pour voiture neuve.

Le Conseil donne son accord par 13 voix pour l'achat et 4 abstentions à condition que Monsieur MORIN essaie de trouver une voiture d'occasion ou voir pour un leasing.

8. DEVIS ELAGAGE

Un habitant du Bois du Heurteloup, Hameau de Le Fresne a signalé un besoin d'élagage des arbres autour du terrain de boules. Deux devis ont été demandés. Monsieur LEDON chargé de l'élagage fait savoir qu'il effectuera un inventaire complet d'élagage ou abattage des arbres sur l'ensemble de la commune afin de parer au plus urgent. Dossier à revoir.

9. COMMISSION TRAVAUX

A) Monsieur MORIN explique qu'il y a un souci d'étanchéité à la mairie du hameau d'Orvaux. Il présent deux devis :

- Entreprise AUTIN pour un montant HT de 10 853.60 €uros
- Entreprise POUSSIN pour un montant HT de 11 428.97 €uros

Informe également que le placo sera refait après travaux de la toiture et qu'une déclaration de sinistre sera faite à l'assurance.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de retenir le devis de l'Entreprise POUSSIN.

B) Afin de sécuriser le passage entre la cour de récréation et l'herbage situé dans l'école, Monsieur MORIN présente un devis d'un montant de 559, 96 HT de l'Entreprise SARL IT RENOVATION pour une pente en béton en remplacement d'un rebord de 15 cm afin d'éviter les chutes des enfants.

C) Suite à un contrôle de la préfecture concernant les accès handicapés. Il est demandé à la commune de revoir l'allée du cimetière du hameau de LE MESNIL-HARDRAY. Ceux de ORVAUX et LE FRESNE sont corrects. Deux devis sont proposés mais après lecture un devis semble incorrect.

Le Conseil demande de revoir le dossier.

D) Actuellement l'école possède trois toilettes, deux urinoirs pour environ 70 élèves en primaire. En ce qui concerne les 20 enfants de l'école maternelle, les toilettes sont en nombre suffisant.

Il devient donc urgent de réaliser des sanitaires supplémentaires. Un devis de l'Entreprise VICAIRE est proposé d'un montant de 21 195,50 € HT.

Madame VALLEE et Monsieur CLOUET demande un deuxième devis. Dossier à revoir.

10. COMMISSION VOIRIE

Par un diaporama, Monsieur LEDON présente la composition de son équipe. Ensuite il donne lecture d'une estimation du SIEGE, (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) pour des travaux d'enfouissement Rue de la Mairie sur le hameau de Orvaux. Travaux qui s'élèvent à la charge de la commune à 66 833.33 €uros. Une réunion du SIEGE est prévue fin octobre début novembre pour acceptation ou non du dossier pour travaux prévus en 2021.

22 h 50 Monsieur GROGNET a quitté la réunion pour raison professionnelle.

Monsieur LEDON informe le Conseil qu'il va évaluer les différents travaux sur les dos d'ânes, (pose, déplacement et contrôle).

Informe également le Conseil que la Communauté de Communes va réaliser des réunions avec les maires et les adjoints chargés de la voirie.

11. DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'équilibrer les crédits budgétaires à savoir :

Au compte 6122 - 10 000 €uros et au compte 64168 + 10 000 €uros

Au compte 21312 - 5 000 €uros et au compte 2184 + 5 000 €uros

Accepté à l'unanimité.

12. QUESTIONS DIVERSES

A) Madame DECOENE informe qu'actuellement les habitants du hameau de LE FRESNE vont chercher le blé empoisonné pour dératisation chez Madame TENOT. Celle-ci souhaite arrêter.

Dorénavant ce blé sera mis à disposition des habitants dans chaque mairie. Un mot sera mis dans la prochaine gazette pour information la population.

B) Madame VALLEE souhaite harmoniser le jour de distribution de la distribution de la gazette. Madame DUVAL informe que cela sera vu à la prochaine réunion de la commission culture.

C) Explication donnée sur la présence de l'espace numérique mobile du 21 septembre 2020 au 15 mars 2020 dans la salle des fêtes du hameau de LE FRESNE, dans l'optique de familiariser l'espace internet aux habitants.

D) Monsieur SEYER signale qu'il manque des jeux dans la cour de l'école, style marelle. Il faudrait repeindre celles existantes.

E) Madame DUVAL informe le Conseil que la commission culture s'est réunie ce jour, il en découle :

- Le maintien du 11 Novembre,
- La remise des prix,
- Création d'un évènement autour d'Halloween,
- Fêtes de Noël,
- Journée citoyenneté,
- Colis pour les aînés à la place du repas suite au COVID

F) Monsieur LEDON demande s'il existe dans chaque commune, une liste des personnes vulnérables.

G) Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a donné l'autorisation pour déposer une benne à papier comme l'année précédente.

Séance levée à 23 H 15